

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

## ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

## RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires au journal.  
Les manuscrits non insérés seront rendus.

## INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.  
S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

## PARTIE NON OFFICIELLE

### Echos et Nouvelles DE LA PRINCIPAUTÉ

S. A. S. le Prince a quitté Marseille le 20 juillet à bord de Son yacht, pour Sa campagne annuelle de recherches scientifiques. Le Prince est accompagné, cette année, de MM. Bouvier, professeur au Museum, membre de l'Institut; le professeur Hergesell, de Strasbourg; le docteur Richard, directeur du Musée Océanographique; le docteur Pettet, du Museum; le peintre Louis Tinayre; l'enseigne de vaisseau Sauerwein, et Sirvent, préparateur de zoologie au Musée Océanographique. Après une traversée de huit jours, au cours de laquelle ont eu lieu un certain nombre d'opérations scientifiques, le yacht est arrivé à Madère le 28 juillet.

Le 31 juillet, S. A. S. le Prince a quitté la rade de Funchal, à destination de la mer des Sargasses et des Açores.

S. Exc. M. le Gouverneur Général est de retour à Monaco depuis le commencement du mois et a repris ses fonctions.

M. le Secrétaire Général du Gouvernement est parti en congé.

M. Gustave Saige, qui commence, aujourd'hui, dans nos colonnes, la publication d'un travail historique inédit, a quitté Monaco vendredi dernier, se rendant à Paris puis en Belgique et dans diverses villes du Nord, où il compte réunir tous les documents qui lui sont nécessaires pour l'achèvement de l'ouvrage consacré au *Trésor des Chartes de Rethel*. On sait que l'éminent Conservateur des Archives et de la Bibliothèque du Palais a publié les deux premiers volumes de cet ouvrage en collaboration du regretté Henri Lacaille. La mort prématurée de son collaborateur obligera M. Gustave Saige à terminer et à publier tout seul le troisième et dernier volume.

La soirée dansante d'avant-hier n'a pas été moins brillante ni moins animée que celle du dimanche précédent dans l'enceinte des fêtes de la promenade Sainte-Barbe. Nous rappelons qu'aujourd'hui, veille de la Saint-Roman, à huit heures et demie du soir, commenceront les réjouissances traditionnelles comprenant, pour ce soir, des salves d'artillerie, une retraite aux lanternes vénitienes, un feu de joie, un lancement de ballon et un bal d'enfants.

Le programme de la fête de demain est ainsi fixé :

A 3 h. 30 de l'après-midi, dans l'enceinte du bal, séance de gymnastique par la société l'*Etoile*: barre fixe, mouvements d'ensemble à mains libres (pupilles), barres parallèles, pyramides: jeux divers et concours de chansonnettes et de monologues. Concert par la section de musique de la société les *Amis de la Jeunesse*, sous la direction de M. J. Capella.

Le soir, à 8 h. 30, feu d'artifice: grand bal.

Un violent orage a éclaté, samedi soir, vers quatre heures et demie, sur la Principauté, causant quelques dégâts matériels mais par contre rafraichissant et purifiant l'atmosphère surchauffée par la série des grandes chaleurs de ces temps derniers. La pluie qui, pendant un quart d'heure, a été véritablement torrentielle, a fortement raviné sur divers points nos routes et nos avenues et, soit à la Condamine, soit à Monte Carlo, plusieurs caves et établissements installés en contre-bas du niveau des rues ont été inondés. Grâce au dévouement pressé des pompiers réquisitionnés aussitôt après l'orage, ces inondations n'auront pas causé de trop sérieux dommages. Les tramways dont les rails étaient, à plusieurs endroits, obstrués par des tas de sable et de gravier sont restés en panne pendant une demi heure. Enfin à signaler un commencement d'incendie occasionné par la foudre à l'école primaire de Monte Carlo: les batteries d'accumulateurs ont pris feu, mais ce commencement d'incendie a été éteint par les seaux d'eau jetés par les Frères de l'Ecole, avant l'arrivée des pompiers.

Cet orage, qui s'est étendu sur tout le littoral, a produit de semblables dégâts dans les villes voisines et a été cause d'une interruption de trois heures sur la voie du chemin de fer de Nice à Monaco par suite d'un éboulement qui a eu lieu entre le tunnel du Cap d'Ail et celui d'Eze.

Les courses nautiques régionales fort bien organisées par la Société des Régates de Monaco ont été favorisées, avant-hier dimanche, par un très beau temps et une agréable brise de sud-est. Aussi tous les concurrents, qui étaient au nombre de trente-quatre, ont-ils pu terminer leur parcours avant 4 heures de l'après-midi. Le vapeur *Estella*, coquettement pavoisé, a évolué dans notre baie pendant toute la durée des régates qui ont vivement intéressé les nombreux amateurs de yachting venus, à cette occasion, des divers ports du littoral pour assister à cette série de courses.

Le jury était présidé par M. Franz Bulgheroni, vice-président de la Société des Régates, assisté des membres du bureau et de la commission des courses. Les départs et les signaux étaient donnés du fort Antoine. Le parcours formait un triangle d'environ trois milles et demie marqué par des bouées placées à proximité du fort Antoine, du cap Martin et de l'anse de Cabbé-Roquebrune. Ajoutons que la jauge, les allégeances et le règlement étaient ceux du Yacht Club de France.

Tous les prix ont été distribués, et voici le résultat des diverses courses qui ont été en tous points des plus réussies :

PRIX DE MONTE CARLO (4<sup>e</sup> série). Yachts au-dessus de 5 tx et n'excédant pas 10 tx. Départ à 10 h. 30. Parcours, trois tours du triangle (10 milles) :

1<sup>er</sup>, *Folletto*, à M. Jean Barral, de Monaco; temps r., 3 h. 36'07"; t. c., 3 h. 54'10". — 2<sup>e</sup>, *Mathilde*, à M. Caisson, de Cannes; temps r., 3 h. 51'54"; t. c., 4 h. 05'57". — 3<sup>e</sup>, *Yetta II*, à M. Jean Vatrican de Monaco; temps r., 4 h. 14'15"; t. c., 4 n. 35'36".

A cette série ont pris part 4 yachts.

PRIX D'HERCULE (3<sup>e</sup> série). — Yachts au-dessus de 2 tx ½

et n'excédant pas 5 tx. Départ à 10 heures 45, même parcours :

1<sup>er</sup>, *Nihé*, à M. Borelli, de Nice; temps r., 3 h. 26'40"; t. c., 3 h. 43'10". — 2<sup>e</sup>, *Madeleine*, à M. Caruta, de Monaco; temps r., 5 h. 45"; t. c., 5 h. 17'15".

Il n'y a eu que deux partants dans cette série.

PRIX DE MONACO (2<sup>e</sup> série). Yachts au-dessus de 1 tonneau et n'excédant pas 2 tx ½. Départ à 11 h., même parcours (4 partants) :

1<sup>er</sup>, *Monaco*, à M. Jacquet, de Monaco; temps r., 3 h. 38'21"; t. c., 3 h. 48'24". — 2<sup>e</sup>, *Riou*, à M. Laty, de Cannes; temps r., 3 h. 48'57"; t. c., 3 h. 59. — 3<sup>e</sup>, *Jean-not*, à M. Asso, de Nice; temps r., 4 h. 15'31"; t. c., 4 h. 25'34". — *Aïda* a abandonné.

PRIX DE LA SOCIÉTÉ DES RÉGATES (1<sup>re</sup> série). Yachts de 1 tonneau et au-dessous. Départ à 11 h. 15, même parcours (4 partants) :

1<sup>er</sup>, *Yetta I*, à M. Henri Vatrican, de Monaco; temps r., 3 h. 41'29". — 2<sup>e</sup>, *Sapho*, à M. Ferrey, de Nice; temps r., 4 h. 15'14". — 3<sup>e</sup>, *Colombe*, à M. Rochesani, de Monaco; temps r., 4 h. 54'03". — *Va-Parlout*, arrivé deuxième, a été disqualifié.

Embarcations de plaisance :

PRIX DE LA COLONIE FRANÇAISE (1<sup>re</sup> classe). Houaris de 6 m. 25 maximum, pris entre perpendiculaires, sans voûte ni guibre (sans allégeance). Départ, à 11 h. 30. Parcours : 3 tours du triangle :

1<sup>er</sup>, *Scintilla*, à M. Pascal Saccone, de Monaco; temps r., 4 h. 32'29".

PRIX DE LA COLONIE ITALIENNE (2<sup>e</sup> classe). Voile à tiers Saint-Pierre (sans allégeance), de 4 m. 85 à 5 m. 75, pris entre perpendiculaires, sans voûte ni guibre, liberté de foc. Départ à 11 h. 45. Parcours. 2 tours du triangle, 6 milles ½ (3 partants) :

1<sup>er</sup>, *Messaline*, à E. Cocca, de Monaco; temps r. 3 h. 44'34". — 2<sup>e</sup>, *Hirondelle*, à M. Bonafède, de Monaco; temps r. 4 h. 26,45". — *Fleury*, arrivé deuxième, a été disqualifié.

PRIX PORTUS HERCULIS (3<sup>e</sup> classe). Voile à tiers Saint-Pierre, (sans allégeance), de 4 m. 85 et au-dessous, pris entre perpendiculaires, sans voûte ni guibre, liberté de foc. Départ, à midi. Même parcours (5 partants) :

1<sup>er</sup>, *Jeannot*, à M. Frolla, de Monaco; temps r., 3 h. 20'07". — 2<sup>e</sup>, *Anna II*, à M. Rossi, de Monaco; temps r., 3 h. 30'03". — 3<sup>e</sup>, *Union*, à M. Alberti, de Monaco; temps r., 4 h. 19'19". — 4<sup>e</sup>, *Yvonne*, à M. Palmaro, de Monaco; temps r., 4 h. 31'10".

PRIX DE SAINT-ROMAN. — Cette course formait une classe spéciale pour les bateaux pontés n'excédant pas 5 m. et appartenant au port de Monaco. Départ, à 12 h. 15. Même parcours (3 partants) :

1<sup>er</sup>, *Passe-Par-Là*, à M. Brugnetti; temps r., 3 h. 55'01". — 2<sup>e</sup>, *Sainte-Dévote*, à M. Speranza; temps r., 3 h. 57'31".

Un prix spécial a été attribué au yacht ayant effectué le parcours dans le meilleur temps. Ce prix, qui était représenté par un magnifique objet d'art, est revenu à *Yetta I*, qui, ainsi qu'on peut s'en rendre compte plus haut, a mis 3 h. 41'29" pour faire les 10 milles du parcours.

L'abondance des matières nous avait empêché de publier, dans notre dernier numéro, le discours prononcé, à la distribution des prix aux Ecoles primaires des filles, par M. Paul de Villeneuve. Nous sommes heureux d'en donner, aujourd'hui, le texte in-extenso :

Mes chères enfants,

Tout m'invite, en ce jour, à ne prononcer devant vous que des paroles joyeuses : la gaieté de cette fête, vos succès qui vont s'épanouir, les chères vacances qui vont

vous rendre plus entièrement à l'intimité de vos familles ; n'êtes-vous pas la clarté de la maison et quand vous y rentrez, ainsi que l'a chanté le poète, songeant à sa fille, votre « doux regard ne fait-il pas briller tous les yeux ? »

Aujourd'hui, ce sont les couronnes, les heureux appels du palmarès en face desquels la fierté de vos parents, l'amour-propre qui naît de la difficulté vaincue effacent les souvenirs pénibles des heures laborieuses, des patients efforts que vous vous êtes vaillamment imposés... C'est encore le mouvement de la classe, le voisinage de vos maîtresses, de vos compagnes ; c'est l'aimable concert des louanges, chose précieuse et particulièrement agréable au cœur des jeunes filles.

Demain, ce sera le cercle de famille, le tête-à-tête avec vos parents pendant de longs jours, et, beaucoup, la solitude avec vous-mêmes... Vous ne jouerez pas tout le temps, mes chères enfants, vous vous appliquerez à des tâches utiles, vous entreprendrez, de façon plus immédiate, cette éducation du foyer dont vous êtes les délicates ouvrières, de ce petit royaume dont vous allez devenir les reines charmantes et que vous saurez embellir un jour de toutes les qualités de votre sexe, des prodiges de votre dévouement.

Avant de quitter — oh ! pour quelque temps seulement — vos maîtresses, vos supérieurs du Comité, particulièrement satisfaits cette année de vos efforts et des succès de vos aînées, vous attendez de moi, certainement, quelques bonnes paroles dont vous puissiez faire votre profit : ces supérieurs, qui sont des amis, ne représentent pas seulement pour vous une surveillance qui vous intimide, ils sont autant d'affections désireuses de votre bonheur, d'un excellent avenir pour chacune de vous. Cette mission conseillère, j'ai l'honneur et le devoir de la remplir : elle m'est très agréable, car je ne puis vivre de votre vie scolaire sans m'attacher à vos jeunes âmes.

Une grande dame de l'époque de Louis XIV, M<sup>me</sup> de Maintenon, dont vous avez assurément entrevu le souvenir dans vos livres d'histoire et qui connaissait bien le cœur des écolières, écrivit aux maîtresses de la maison de Saint-Louis en parlant de vos lointaines camarades : « Le christianisme et la raison qui est tout ce que l'on veut leur inspirer, sont également bons aux princesses et aux misérables : et si nos demoiselles profitent de ce que je crois qu'elles entendront, elles seront capables de soutenir tout le bien et tout le mal qu'il plaira à Dieu de leur envoyer. »

Voilà une belle pensée, à la fois simple et profonde, et je la livre à vos méditations. Plus de deux cents ans ont passé et le précepte sagement recommandé aux jeunes contemporaines du Grand Roi demeure de toute utilité aux jeunes élèves de 1905, parce que les vérités sur lesquelles il repose sont immuables.

Négligeons, si vous le voulez, la forme un peu austère sous laquelle il est présenté : que vous enseigne l'habile éducatrice dont s'inspire encore plus d'une maîtresse de classe ? C'est que vous devez être de bonnes chrétiennes et, aussi, des enfants raisonnables. Chrétiennes, vous savez dans quel sens il faut aimer et réaliser cet idéal dont vous avez appris à connaître et à pratiquer les bienfaites obligations ; sérieuses, raisonnables, vous allez comprendre comment il faut le devenir. M<sup>me</sup> de Maintenon vous l'indique : elle veut qu'on vous inspire une conscience droite, simple et ouverte. Voilà la véritable raison : non pas celle qui revêt une apparence rigide, presque maussade : celle-là est tout à fait désagréable ! mais celle qui comporte l'exercice des vertus les plus parfaites sous un visage épanoui, la franchise du devoir et du bien, celle qui se dévoue avec un sourire !

Je ne sais rien de plus délicieux que le spectacle d'un enfant attachée à ses devoirs, respectueuse de ses parents et de ses maîtresses, raisonnable, en un mot, et parée en même temps de ce rayonnement de gaieté qui découvre une âme tranquille. Plus tard, quand vous serez femmes, cette disposition exquise sera pour les membres de votre famille, pour les vôtres, objets de ce dévouement qui est votre vivant apanage, une source inépuisable de courage et de réconfort.

Cette vertu chrétienne, cette belle qualité de raison, nous dit encore notre précepte, sont bonnes pour toutes les conditions et elles nous permettront de soutenir tout le bien et tout le mal qu'il plaira à Dieu de nous envoyer : remarque profondément vraie, car, vous le reconnaîtrez de plus en plus, il ne faut pas moins de courage pour résister aux épreuves que pour persévérer dans le bien et ne pas se laisser amollir par les séductions de la fortune et du succès.

Remerciez la Providence, mes chères enfants, qui vous donne non seulement une instruction utile, mais une éducation sérieuse : témoignez-en sincèrement votre reconnaissance au Prince, votre Premier Bienfaiteur ; à vos maîtresses, gardiennes infatigables de ces années

bénies de votre enfance qui décideront de votre vie ; aux personnes qui ont reçu de l'Autorité Souveraine la mission si attachante de veiller au développement de votre intelligence et à la culture de votre cœur. En échange, ils vous demandent votre confiance et votre affection : c'est pour vous une dette douce et aisée à payer.

Honorez vos maîtres et faites-leur honneur : que lorsqu'on vous aborde, soit en classe, soit en famille, on reconnaisse en vous, sous une nuance d'accueillante gravité, très compatible avec l'enjouement de votre âge, que la jeune fille entrevue par la dame du vieux temps de Louis XIV n'a pas disparu avec ses petites camarades de jadis à la maison de Saint-Louis !

Ne craignez pas d'être considérées comme trop raisonnables... Votre jeunesse, la joie éparse sous l'azur de ce pays de soleil, votre entrain qui n'a pas quinze ans, sauront vous apporter cette alerte physionomie qui nous plaît en vous et qui nous rajeunit.

Il est temps que je cède la parole au Lecteur dévoué du palmarès : sa voix vous sera plus agréable que celle du président qui avait promis, au début, de ne vous parler que de choses joyeuses et qui me paraît manquer à sa promesse !

Mais avant de s'asseoir et de prêter l'oreille aux chants et aux exercices qui nous sont gracieusement offerts par les artistes d'entre vous, mes chères enfants, il remercie vivement tous les assistants de cette assemblée et vous, en particulier, Monsieur le Secrétaire Général, qui avez apporté à la cause de ces jeunes enfants, à leurs progrès, aux examens de leurs aînées, cette sollicitude, cette attention bienveillante que nous sommes habitués à trouver auprès de vous en maintes circonstances. Votre présence à tous, Messieurs, est le gage le plus sûr de l'intérêt que vous portez non seulement aux succès de nos chères élèves, mais à leur travail et à leurs efforts, intérêt qui dans nos cœurs revêt un caractère presque paternel : comment ne pas s'attacher à tant de promesses et d'espérances quand nous savons qu'il nous appartient de contribuer puissamment à fortifier dans ces jeunes phalanges les sentiments de devoir et d'abnégation qui seront la garantie de leur bonheur et de la prospérité morale d'un pays !

Les journaux de Nice annoncent que la Compagnie des Tramways du Littoral a l'intention d'établir, l'hiver prochain, un service de tram-express entre Nice et Monte Carlo. La marche de ces voitures ne serait pas plus rapide que celle des autres, mais il n'y aura pas d'arrêt. Le nouveau service, s'il est mis en vigueur, commencera en novembre.

#### Acte de courage :

M. Joseph Mazzeri s'est jeté à la mer tout habillé pour porter secours et pour sauver heureusement le nommé François Cignetti, cuisinier, âgé de 24 ans, qui se baignait au large de la plage de Fontvieille, avait été pris d'un malaise subit et avait disparu sous l'eau après avoir poussé un cri d'appel. Ramené évanoui sur la grève, Cignetti a pu, grâce à son sauveteur et aux soins qui lui ont été prodigués, reprendre bientôt ses sens, et son état n'inspire plus aucune inquiétude.

Avis du P.-L.-M. — A l'occasion de la fête de l'Assomption, les coupons de retour des billets d'aller et retour délivrés, à partir du 11 août, seront valables jusqu'aux derniers trains de la journée du 21 août 1905.

Dans son audience du 3 août 1905, le Tribunal Supérieur a prononcé les condamnations suivantes :

Cavarero, François, né le 4 août 1836, à Bastia-Mondovi, province de Cuneo (Italie), typographe, de passage à Monaco, 6 mois de prison pour vol ;

Boillod, Lucien-Adolphe, né le 24 juillet 1868 à Chaumont (Haute-Marne), ex receveur des tramways, sans domicile connu, un an de prison (par défaut), pour abus de confiance ;

Garcin, Henri, né le 19 février 1879, à la Martinique (Antilles), rentier, sans domicile connu, un an de prison (par défaut), pour vol et abus de confiance.

## Lettre de Paris

Paris, 7 août 1905.

Alphonse Karr n'aimait pas les médecins et fort injustement il écrivait un jour, dans un moment de boutade : « Les médecins, si forts contre la lèpre disparue et si impuissants contre la petite vérole, le rhume du cerveau et les cors aux pieds ».

Autant de mots, autant d'erreurs, n'en déplaise à la mémoire du légendaire railleur des *Guêpes*. D'abord, la lèpre n'a pas disparu et les Suédois, qui la combattent avec bonheur, en savent quelque chose ; quant au rhume de cerveau, on est arrivé à le faire avorter quand on s'y prend à temps, et je connais des gens qui se guérissent fort bien des ridicules mais fort douloureux cors aux pieds. Mais ce sont là des vétilles à côté de la petite vérole qu'on arrête de manière merveilleuse et qu'on guérit préventivement d'une façon incroyable. Nous venons d'en avoir un exemple avec cette épidémie du quartier des Enfants-Rouges, qui a été vaincue en quelques jours, grâce aux mesures prises par les médecins, grâce à cette vaccination qui, rendue obligatoire en France, vient une fois de plus de faire reculer un fléau qui, en d'autres temps, eût fait des milliers de victimes.

Songez qu'en 1870, on eut à supporter une épidémie de variole, la vaccine était peu répandue, cent mille Parisiens furent atteints et il y eut plus de dix mille décès. Sans vouloir établir de comparaison entre deux époques si différentes, on peut cependant faire observer cette fois que la variole, éclatant dans un quartier vieux, malsain, aux alentours des Halles, mal entretenu, habité surtout par de pauvres gens qui négligent trop souvent les prescriptions de l'hygiène, a atteint à peine une centaine de malades et on a compté quatre décès, dans une ville comme Paris ; c'est vraiment peu et il ne serait presque pas la peine d'en parler si on ne voulait faire ressortir que le bruit qu'on a fait était assurément en disproportion avec le mal qu'on a éprouvé et la peur qu'on a eue. Il paraît qu'après les premiers articles fort alarmants, plus de cent mille étrangers qui étaient venus sont repartis au plus vite. Quant aux Parisiens qui ont hâté leur départ pour la campagne, les villes d'eau ou les bains de mer, la statistique n'a pas été dressée, mais ils sont assure-t-on, fort nombreux.

Ceux qui sont restés se sont fait vacciner en grand nombre ; à l'heure qu'il est, non seulement tout danger a disparu, mais encore l'épidémie est étouffée. On ne peut pas empêcher un fléau d'éclater, c'est évident, mais n'est-il pas admirable qu'on puisse le rendre inoffensif comme nous venons d'en faire l'heureuse expérience ?

Aussi nos humoristes pourront railler les médecins à leur aise, nous devons bien quelque reconnaissance à ces braves gens tout de même.

\* \* \*

Un des exercices annuels qui marquent le début des vacances, ce sont les auditions à la Comédie-Française. Au lendemain des concours du Conservatoire, les journaux publient une petite note annonçant que les artistes qui voudront se présenter à la Comédie seront entendus, écoutés et reçus, s'il y a lieu. Tous les ans, des comédiens et des comédiennes, des amateurs et des élèves viennent réciter leurs morceaux de choix ; on a l'air de les écouter et jamais, vous entendez bien, jamais, on n'engage aucun de ces braves gens. Certes, parmi eux, il doit y avoir bon nombre de grotesques, fruits secs des cours privés ou rebuts de scènes de province ; ce doit être même la grande majorité. Cependant, il doit y avoir tout de même, de temps en temps, un artiste dans la foule de ces chercheurs de gloire ; or, il est entendu qu'un nouveau Talma, ou une nouvelle Rachel se rencontrerait, qu'on ne lui ferait pas accueil ; c'est un principe du Théâtre Français, une règle absolue de la maison. Dans ce cas, on devrait simplement supprimer ces auditions, inutiles pour ceux qui les demandent, et un peu ridicules tout de même pour ceux qui les subissent. J'en parlais un jour à M. Jules Claretie, qu'une innovation hardie n'effraie cependant pas et je ne sais pas, mais les raisons qu'il me donna ne me convainquirent pas, car j'en suis demeuré pour ce raisonnement simpliste : Ou vous devez accueillir ces acteurs qui viennent s'essayer devant vous, si vous les jugez supérieurs, ou il est séant de supprimer ces examens publics, qui ne sont qu'une parodie dans la grande Maison de la Comédie.

La Maison est du reste en joie, elle vient de remporter une grande victoire morale. Malgré les oppositions premières du Conseil de la Légion d'honneur, on a décoré M<sup>lle</sup> Bartet. Ce n'a pas été sans grandes difficultés et M. Jules Claretie a dû demander à M. Loubet d'intervenir personnellement pour vaincre les légitimes appréhensions du Conseil. De très bons esprits refusent de se réjouir de

de cette innovation. Il est entendu que M<sup>lle</sup> Bartet est hors de cause; actrice incomparable, comédienne d'une vie privée recommandable, on ne saurait pas ne pas la féliciter d'une distinction qu'elle mérite. Mais vous m'en direz des nouvelles dans dix ans. On commence par une femme de tenue correcte, vous verrez peu à peu où on arrivera. D'abord, on décorera des actrices de grande renommée, mais qui auront eu des années de jeunesse d'une fougue plutôt fâcheuse, puis on continuera sur cette pente et on nous conviera à battre des mains quand on se contentera d'attacher la croix sur la poitrine de comédiennes qui, sans avoir un de ces talents qui s'imposent, pourront mettre en avant des protections puissantes acquises on ne sait comment, ou plutôt nous le savons trop. Ne dites pas non, la chose arrivera sûrement. La porte est ouverte, vous ne la fermerez plus, et je crois que M. Jules Claretie a assumé là une bien lourde responsabilité, lui qui est un homme de foyer et un chef de famille modèle. L. S.

## MARINE ET COLONIES

**Un chalut à tout faire.** — M. H. M. Kyle a fait connaître au Conseil Permanent international pour l'exploration de la mer un filet nouveau imaginé par lui. Les chaluts existants, le *beam-trawl* et le chalut à plateau ont l'inconvénient de ne pouvoir pêcher que dans l'eau du fond : ils doivent toucher le sol sous-marin, ils ne peuvent opérer aux profondeurs intermédiaires. En outre ils tuent beaucoup de petits poissons plats. Il serait très utile, à bien des points de vue, de posséder un filet qui pût opérer à toutes profondeurs, au fond, entre deux eaux, à la surface aussi, et qui, au fond, ne fût pas destructeur. M. Kyle a essayé de réaliser ce filet, et voici de quelle façon.

Le principe du nouveau filet est celui du parapluie : d'un parapluie que l'on traîne derrière le chalutier, ouvert.

L'ouverture est donc à peu près circulaire. Mais la forme parapluie est préférable au filet à anneau rond qu'on pourrait être tenté de préférer, à cause du petit volume qu'occupe le premier quand il n'est point en activité, au lieu que le second tient beaucoup de place et n'est pas d'un maniement commode. Le filet de M. Kyle comprend comme armature une tige centrale, et des côtes, le filet proprement dit étant étalé sur les côtes. Celles-ci sont soutenues, comme chez le parapluie, par des rayons articulés qui, au centre, aboutissent à un anneau entourant la tige, qui peut glisser le long de celle-ci. Au sommet du parapluie il y a un long anneau en fer, fixé à la tige par des rayons rigides. La tige est fixée à un câble; un autre câble est fixé à l'anneau mobile qui entoure la tige et auquel aboutissent les rayons. Le premier câble sert à traîner le filet ouvert; le second, à refermer le filet, en rapprochant de la tige les côtes; un troisième câble passe le long d'une côte et va s'attacher à l'anneau fixe, terminal, et sert à aider à sortir le filet de l'eau.

Toute l'armature est en acier, la tige centrale ayant 5 centimètres de diamètre : le filet entier pèse de 5 à 600 kilogrammes. Le modèle construit par M. Kyle a 6 côtes; la pointe libre de chacune de celle-ci, quand le filet est ouvert, étant à 6 mètres de la voisine. Pour le maintenir droit et l'empêcher de tourner, on allège les parties hautes et on alourdit les basses. Il est évident que l'ouverture du filet de M. Kyle l'emporte de beaucoup sur celle des chaluts usuels : mais elle est plus grande en hauteur, surtout. En largeur elle est moindre, et ceci peut être un inconvénient pour la pêche le long du fond. Tout dépend toutefois de la pêche que l'on fait, et des mœurs — encore peu connues — des poissons.

On sait bien que les pleuronectes se tiennent sur le fond et dès lors une grande largeur d'ouverture est utile. Mais d'autres poissons peuvent se tenir entre deux eaux : et là la grande ouverture du filet Kyle sera très utile. Il ne faudra juger celui-ci qu'après essai. En tout cas il pourra rendre un grand service, et faire voir s'il y a du poisson dans les eaux intermédiaires où, jusqu'ici, l'homme n'a jamais pêché sérieusement, au filet tout au moins. Car certaines espèces peuvent très bien, à certains moments ou en certains points, se tenir plutôt entre deux eaux qu'à la surface, ou au fond. Il faut, de toute façon, tirer la chose au clair, et le filet Kyle rendra des services en cette affaire.

## Variétés Monégasques

### HONORÉ II ET LES CORRESPONDANCES DE LA COUR DE FRANCE

APRÈS LE TRAITÉ DE PÉRONNE

(1641-1643)

Une heureuse fortune a depuis quelques années fait rentrer dans les archives du Palais de Monaco près de deux cents lettres adressées à Honoré II et provenant de sa chancellerie d'où elles étaient sorties depuis le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Presque toutes se rapportent à la fin du règne de Louis XIII et à la régence d'Anne d'Autriche, c'est-à-dire aux événements qui marquèrent les premières années du protectorat français à Monaco; et nous avons été frappé non seulement de leur nombre et de leur intérêt, mais surtout de leur style très différent du protocole ordinaire des correspondances officielles; elles dénotent de la part du roi, de Richelieu, des principaux ministres du comte d'Alais, gouverneur de Provence, etc., le désir de donner à leurs relations un ton de courtoisie particulièrement affectueux et empressé.

Ces lettres nous ont paru dignes d'être mises au jour, pour la partie qui va du traité de Péronne au début de la régence d'Anne d'Autriche, et nous avons tenu à leur conserver toute leur saveur en les reproduisant presque *in extenso*, nous contentant de les rattacher les unes aux autres par quelques mots de liaison et d'explications accomplissant ainsi un simple travail de marquetterie.

La série de ces correspondances nouvellement recouvrées s'ouvre par une lettre d'une réelle valeur historique : le 14 septembre 1641, le jour même où il venait de signer à Péronne le traité secret par lequel il prenait sous sa protection le prince de Monaco et la principauté, aussitôt que l'expulsion des Espagnols serait un fait accompli, Louis XIII accompagnait l'envoi de cet instrument diplomatique d'une lettre par laquelle il donnait, dans des termes d'une véritable grandeur, les assurances de son bon vouloir et exprimait sa satisfaction de l'événement qui se préparait.

En fait de pièces se rapportant à cet événement, nous ne possédions, et n'avions pu insérer au troisième volume de nos *Documents historiques* en même temps que le texte du traité, que la lettre, très précieuse aussi, adressée à Honoré II par Richelieu (1) en même temps que celle du Roi qui faisait défaut; nous sommes heureux de combler ici cette lacune.

« Mon cousin, ce m'est un contentement très grand « quand il se présente occasion de départir ma protec- « tion à ceux qui souffrent de l'oppression; mes armées « n'ont autre but que d'en garantir un chacun, de main- « tenir la liberté publique et de procurer un repos « général à la chrestienté. Mais particulièrement je suis « très aise d'avoir moyen de venir vous faire sentir les « effets de mon assistance, de laquelle il est bien « raisonnable que vous ayez part, estant si proche voisin « de mes états que vous estes. Vous en recueillerez tout « le fruit que vous pouvez espérer, et je vous assure « que vous trouverez en moy une bonne volonté si « sincère en vostre endroict, et vous et toute vostre « maison, que vous n'aurez jamais regret d'avoir pris la « résolution que vous m'avez témoignée par votre lettre « du XII<sup>e</sup> du mois passé. Le sieur de Courbon vous fera « entendre mon intention sur ce que vous avez désiré « estre encore ajusté en cette affaire. A quoy me remet- « tant, je prie Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa « sainte et digne garde. Escrit à Peronne le XIII<sup>e</sup> sep- « tembre 1641.

« LOUIS

« BOUTHILLIER. »

Honoré était définitivement engagé : il fallait maintenant tenir ses promesses en exécutant le coup de main qui par l'expulsion des Espagnols devait lui rendre la liberté. On sait cependant les hésitations que, deux mois après la conclusion du traité et la réception de cette lettre, il manifestait encore, et cela jusqu'au dernier moment.

C'est que la substitution de l'influence française à celle de l'Espagne ne pouvait se faire sans modifier profondément, non seulement les habitudes et les relations du prince, mais aussi, — et cette dernière considération était

de nature à impressionner Honoré II, — celles d'une population qui depuis cent vingt ans avait ses intérêts matériels dirigés du côté de Gênes et des grands domaines possédés dans le royaume de Naples par les souverains de Monaco; notons, encore, l'étroite intimité qui avait rapproché par des mariages les monégasques des officiers et des soldats espagnols depuis que le traité conclu en 1605 par le prince de Valdetare avait introduit dans la forteresse une garnison permanente.

Souffrant moins dans leurs intérêts que le souverain dans ses droits, les monégasques partageaient nécessairement à un degré moindre l'antipathie que de continuelles conflits avaient suscités entre Honoré II et les troupes qui le surveillaient plus qu'elles ne le protégeaient.

Cet état d'esprit de la population explique comment Honoré II avait écarté de ses négociations et des préparatifs d'exécution de ses desseins les chefs des familles monégasques et s'était davantage appuyé sur ses sujets de Menton et de Roquebrune. C'est ainsi que dès les premiers pourparlers avec les agents français en 1631, c'est un mentonnais, le procureur fiscal Orazio Rossi, qui entame les négociations; et à toute occasion, lors de coup de main de 1635, comme pour celui qui devait réussir en 1641, c'est toujours de Menton et de Roquebrune que viendront les hommes dévoués et résolus dont l'intervention permettra l'expulsion de la garnison et la garde de la place pendant les quelques jours qui s'écouleront avant l'arrivée des troupes françaises.

Hâtons-nous cependant de faire remarquer que les monégasques, quels que fussent leurs sentiments et leurs intérêts privés, n'hésitèrent pas à suivre avec le plus entier loyalisme leur souverain dans l'audacieuse conquête de sa liberté. Ce loyalisme se montre lors de la scène dramatique du 17 novembre, quand le prince, qui vient de livrer trois rudes assauts au poste fortifié de l'entrée de la ville, est enfin maître de la place; les *Viva Grimaldi!* se font spontanément et unanimement entendre (1).

En ce qui touchait plus directement Honoré II et des convenances personnelles, le prince se jetait dans une ligne politique et dans des relations absolument étrangères et à son éducation toute italienne et à ses rapports de famille. Il ne faut pas oublier que son oncle maternel, le prince de Valdetare, son ancien tuteur, était encore l'un des plus puissants seigneurs de la Haute-Italie et l'un des hommes les plus en crédit auprès des gouverneurs du Milanais; il faut surtout se rappeler que son beau-frère, qui avait reçu le chapeau depuis la mort de Jeanne Grimaldi, le cardinal Trivulce, avait une influence prédominante dans les conseils du gouvernement espagnol.

En échange de relations de famille du rang le plus élevé qu'il allait rompre, Honoré II trouvait, il est vrai, du côté de la France des parents d'un degré fort rapproché et occupant en Provence un rang distingué, mais avec lesquels, depuis près d'un siècle et demi, tout rapport avait cessé. La dynastie des seigneurs de Monaco, devenue tout à fait provençale depuis qu'en 1457 la descendante des Rainier et des Charles Grimaldi avait porté à un cadet de la branche d'Antibes l'héritage de sa maison, en était arrivée, à la suite des événements qui l'avaient précipitée dans les bras de Charles-Quint, à n'avoir plus aucune attache avec ces parents pourtant les plus proches par le sang.

Honoré II abordait donc une situation presque inconnue pour lui, et le sentiment qu'il en éprouvait avait dû être pour beaucoup dans les hésitations auxquelles il avait cédé une première fois au moment de l'exécution en 1635, et auxquelles il faillit encore obéir en novembre 1641.

Ce fut pourtant l'intervention de l'un des membres de la famille des Grimaldi d'Antibes qui décida Honoré II à modifier sa politique et ses alliances.

Jean Henri Grimaldi, marquis de Corbons, avait pris dès 1634 la direction des négociations déjà entamées; et il n'est pas téméraire de penser que, sans son activité, sa ténacité et surtout la confiance qu'il inspira à Honoré II par la communauté du sang qui les unissait, le prince, timide et hésitant, n'eût pas affrontés les diffi-

(1) *Documents historiques relatifs à la Principauté de Monaco depuis le quinzième siècle*, tome III, page 620.

(1) Voir, *ibidem*, p. ccx, les notes sur l'événement, relevées le jour même par le curé Pachiero.

cultés redoutables qu'il avait à surmonter, quoique les procédés intolérables dont il était victime dussent grandement entraîner ses décisions.

Comment le marquis de Corbons fut-il amené à prendre dans les affaires de son parent le rôle prépondérant dont nous le voyons investi depuis 1634, il n'est pas difficile de l'expliquer par sa situation influente dans le voisinage le plus rapproché de Monaco, puisque la seigneurie de Cagnes, où il faisait sa résidence, touchait à l'extrême frontière du Var.

Du jour où Richelieu et ses agents virent, à la suite des premières ouvertures faites par les officiers d'Honoré II au commandant d'Antibes, quelque possibilité de se rendre maîtres de Monaco, il était tout naturel que le choix, pour mener cette affaire, tombât sur un gentilhomme qui par lui-même, par ses parents et ses alliés, tous hommes de guerre expérimentés et hommes d'action, pouvait être à la fois un négociateur habile et le chef de partisans déterminés, résolus à participer à un coup de main mûrement préparé.

Nous avons dit ailleurs comment le souvenir du rôle actif que son père avait joué pendant la Ligue, en soutenant activement l'intervention du duc de Savoie en Provence, avait rendu Corbons sympathique au cardinal de Savoie, maître de Nice et entièrement acquis aux Espagnols. Ses allées et venues à Monaco, alors qu'il passait pour mécontent de la cour de France et disgracié inspiraient donc peu de défiance et ces circonstances favorisèrent le coup de main qui devait facilement aboutir en 1635. Les attermoiments d'Honoré II, puis la surprise des Iles de Lérins par les Espagnols anéantirent cette entreprise.

Pendant près de cinq années, le souverain de Monaco parut avoir abandonné tout projet d'émancipation; lorsqu'il les reprit, très probablement encore sous l'influence de Corbons, de grands changements s'étaient faits dans le gouvernement de Provence; au cassant et maladroit maréchal de Vitry, moins accessible aux influences des gentilshommes du pays, avait succédé, en 1638, Louis de Valois, comte d'Alais, le fils du duc d'Angoulême, batard de Charles IX et de Marie Touchet, esprit à la fois très pondéré et très souple, et tout à fait enclin par nature à suivre une négociation où il fallait à la fois beaucoup de délicatesse et de mesure. Stimulé par les instructions de la cour, il mit personnellement la plus grande activité à seconder l'action de Corbons, en sorte qu'il acquit du caractère d'Honoré II une connaissance parfaite.

La courte apparition que, dix jours après l'événement, le prince de Monaco vint faire à Antibes scella entre Honoré et le gouverneur de Provence un rapprochement qui devait très vite se convertir en une véritable amitié. Ces sentiments se reflètent dans les nombreuses lettres de sa correspondance.

(A suivre).

G. SAIGE

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANÉE

La Compagnie P.-L.-M. a l'honneur d'informer le public qu'elle va soumettre incessamment à l'homologation de l'Administration supérieure la proposition de faire délivrer, dans toutes les gares de son réseau, les cartes d'excursions dans le Dauphiné, la Savoie, le Jura, l'Auvergne et les Cévennes, qui ne sont actuellement qu'à la disposition des voyageurs partant de Paris.

Ces cartes seront valables 15 ou 30 jours, avec faculté de prolongation.

Elles donneront droit à un voyage aller et retour du point de départ à la zone de libre circulation et à la libre circulation pendant 15 ou 30 jours sur toutes les lignes comprises dans la zone.

Sur les prix de cartes souscrites en même temps par les membres d'une famille il sera fait des réductions pouvant aller jusqu'à 50%.

La délivrance de ces cartes sera annoncée au public par voie d'affiches apposées dans les gares.

**Excursions au Mont-Blanc (Chamonix)**

Toutes les gares P.-L.-M. délivrent des billets simples permettant de se rendre à Chamonix par le chemin de fer électrique du Fayet-Saint-Gervais à Chamonix.

Des billets d'aller et retour sont également délivrés à Paris, Lyon, Marseille et dans toutes les gares situées à moins de 300 kilomètres de Chamonix, avec validité de 2 à 10 jours suivant l'importance du parcours.

Étude de M<sup>e</sup> Charles BLANCHY, huissier à Monaco  
8, rue des Garmes, 8

**VENTE SUR SAISIE**

Le jeudi 10 août 1905, à deux heures de l'après-midi, dans un magasin situé 3, rue du Commerce, à la Condamine, Monaco, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques d'une quantité de marchandises et matériel dépendant d'un fonds de commerce d'épicerie tels que comptoirs, balances, étagères, pâtes et conserves alimentaires, papier pliage, savon, bougies, amidon, chicorée, tapioca, balais, etc.

Au comptant, 5 % en sus des enchères.  
Monaco, le 2 août 1905.

L'Huissier, BLANCHY.

**AVIS DE MESSE**

Monsieur JOSEPH BOEUF et son fils ont l'honneur de prévenir leurs parents et amis qu'une messe de bout de l'an sera dite en la Cathédrale de Monaco, le lundi 14 août, à 10 heures du matin, pour le repos de l'âme de leur épouse et mère

Madame Jeanne BOEUF  
née Crovetto

**ASSURANCES  
CARLÈS et PERUGIA**

DIRECTION : Quai Lunel (sur le Port) NICE

**L'ABELLE (Incendie)**

Compagnie Anonyme d'Assurances à prime fixe contre l'incendie.

**LA FONCIÈRE**  
La C<sup>e</sup> Lyonnaise  
d'Assurances maritimes réunies

C<sup>e</sup> d'assurances contre les risques de transport par terre et par mer et les accidents de toute nature. - Assurances maritimes; transports-valeurs.

Polices collectives ouvrières, responsabilité civile des patrons et entrepreneurs, assur. des pompiers. Polices spéc. individuelles contre accidents de toute nature.

Assurances vélocipédique et de chasse. Assur. contre les risques de séjour et de voyage dans le monde entier. Assur. des accid. causés aux tiers par des voitures automobiles et à traction mécan.

**LLOYD NÉERLANDAIS**  
la plus ancienne des Compagnies  
d'Assurances contre le Vol.

Assurances contre le vol avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs. Contre le vol, précédé ou suivi d'assassinat ou de tentative d'assassinat.

Assurances des villas, châteaux, banques, marchandises en magasin, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes, églises, musées, objets mobiliers de toute nature, bijoux, etc. Assurances des bijoutiers, horlogers et négociants en matières précieuses.

Assurances contre les détournements et malversations.

Agent pour la Principauté de Monaco :

J.-B. FARAUT, 4, rue des Açores (jardin de Millo).

**SAVON PUR  
« LA TOUPIE »**

DÉPOT chez LORENZI

(Fabrique de Pâtes alimentaires, Denrées coloniales)

Rue de la Turbie, Monaco-Condamine

**PARFUMERIE  
DE MONTE CARLO**

**NESTOR MOEHR**

Parfumeur Distillateur

FOURNISSEUR BREVETÉ DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

**Boulevard de l'Ouest (Pont Sainte-Dévote)**

MONTE CARLO

**NOUVEAU PARFUM LOTUS BLEU NOUVEAU PARFUM**

Essences concentrées pour le mouchoir.

Eaux et Savons de Toilette. — Poudres de Riz et Sachets. Dentifrices.

EAUX DE FLEURS D'ORANGERS ET DE ROSES.

Lotions et Brillantines pour la tête.

**EXTRAIT DE CANTHARIDES**

Produit spécialement recommandé contre la chute des cheveux.

HUILES D'OLIVES POUR LA TABLE, ETC.

**BOISSONS GAZEUSES**  
Eaux Minérales, Bières, Sirops, Sodas, etc.

ENTREPOT MONÉGASQUE

DE

**BOISSONS HYGIÉNIQUES**

**Maison COLLY-JOFFREY**

21, boulevard de l'Ouest (En face de l'Institut Ophthalmique)

ON PORTE A DOMICILE

Spécialité recommandée : L'AUTO, soda mousseux.

**Nettoyage à Sec parfait.** USINE  
A VAPEUR  
Spécialité pour Toilettes de Dames. - Prix modérés.

**TEINTURERIE  
DE PARIS**

A. CRÉMIEUX. — Magasin : Villa PAOLA,  
25, Boulevard du Nord, MONTE CARLO

**AMEUBLEMENTS & TENTURES**

**Eugène VÉRAN**

Villa Baron, boulevard de l'Ouest, Condamine, Monaco



Installations à forfait. — Réparations de Meubles.  
Etoffes, Laines, Crins animal et végétal, Duvets.  
Prix modérés.

**LEÇONS ET COURS POUR JEUNES FILLES**

S'adresser à l'Externat des Dames de Saint-Maur :  
rue Grimaldi, 25, Condamine, et Villa Bella, boulevard  
des Moulins, Monte Carlo.

**MOUVEMENT DU PORT DE MONACO**

ARRIVÉES du 30 Juillet au 6 Août 1905.

Provenance	Nom et Nationalité	Capitaine	Chargement
Livorno	y. à voile Vittoria, ital.	Peres	sur lest
San Remo	y. à voile Folleto, monég.	Barral	Id.
Cannes	vap. Amphion, fr.	Roca	March. div.
Bordighera	br.-goél. Rosalba, ital.	Del-Rè	bois
Cannes	b. Marie, fr.	Cassinelli	Sable
Id.	b. Louise, fr.	Kollair	Id.
Id.	b. Ville-de-Marseille, fr.	Garel	Id.
Id.	b. Saint-Louis, fr.	Jourdan	Id.
Id.	b. Bon-Pêcheur, fr.	Arnaud	Id.
Id.	b. Trois-Frères, fr.	Garel	Id.
Id.	b. Virginie, fr.	Brun	Id.
Id.	b. Jean-Baptiste, fr.	Castelli	Id.

DÉPARTS du 30 Juillet au 6 Août.

Destination	Nom et Nationalité	Capitaine	Chargement
A LA MER	y. à voile Vittoria	Peres	Sur lest
Marseille	vap. Amphion, fr.	Roca	March. div.
Savone	bal. Lyre-Monégasque	Pignatelli	fer vieux
Cannes	b. Marie, fr.	Cassinelli	Sur lest
Id.	b. Louise, fr.	Kollair	Id.
Id.	b. Ville-de-Marseille, fr.	Garel	Id.
Id.	b. Saint-Louis, fr.	Jourdan	Id.
Id.	b. Bon-Pêcheur, fr.	Arnaud	Id.
Id.	b. Trois-Frères, fr.	Garel	Id.
Id.	b. Virginie, fr.	Brun	Id.
Id.	b. Jean-Baptiste, fr.	Castelli	Id.